




NOTICE DE POSE DES PANNEAUX D'ENTREE DE VILLE

Les bénéficiaires de subventions régionales ont l'obligation de communiquer sur l'existence du financement régional auprès des bénéficiaires finaux et du grand public. Cette obligation de publicité est indispensable pour faire connaître l'implication en proximité de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans la vie quotidienne des habitants.

Conformément à la convention attributive ou arrêté attributif de subvention, la transmission de preuves attestant du respect des obligations de communication conditionne le versement, en tout ou partie, de votre subvention. Par ailleurs, la Région se réserve le droit d'effectuer des contrôles complémentaires sur place ou sur pièces.

Pour faciliter le déploiement, il vous est demandé de compléter le questionnaire envoyé par mail. Vos réponses permettront à notre prestataire de poser le matériel à l'emplacement identifié par vos soins.

	<p>Comment dois-je m'y prendre pour identifier l'emplacement de la pose ?</p> <p>► La pose du panneau doit être conforme au Code de la Voirie routière (Article L.113-2) et au Code de l'Environnement (Articles L.581-3 et L. 581-7)</p>
<p>Il doit être implanté :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ En agglomération (à l'intérieur des panneaux EB 10-EB 20)✓ En proximité d'entrées/sorties de la commune✓ Visible	<p>Il ne doit pas être implanté :</p> <ul style="list-style-type: none">✗ Sur un panneau de signalisation de police✗ Hors agglomération



Pas de pose au dos des panneaux de sortie d'agglomération.

Pas de pose sous les panneaux de police.

Pas de pose sous les panneaux d'entrée d'agglomération.

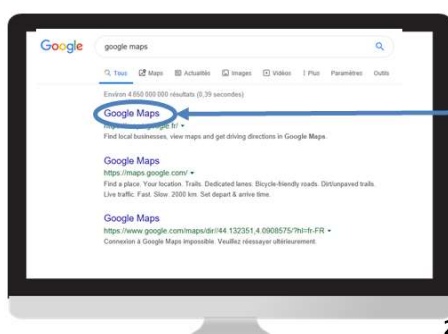


Pas de pose hors agglomération.

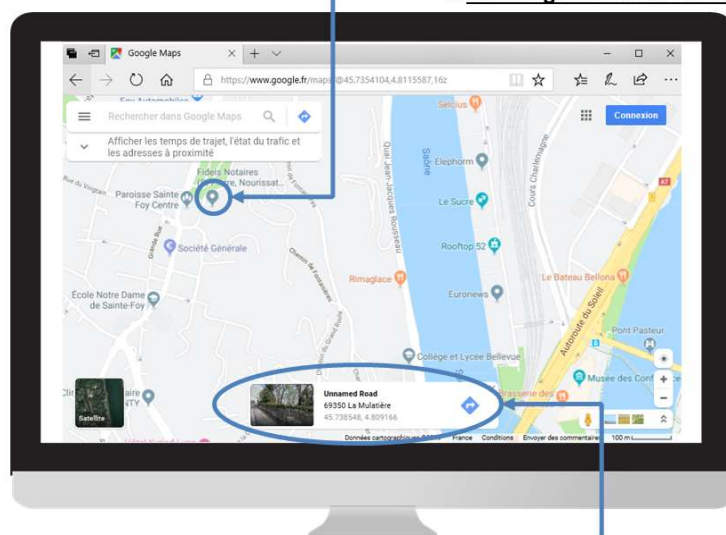


Pour sécuriser la pose du panneau d'entrée de ville, il vous est demandé de fournir les coordonnées GPS

Comment trouver les coordonnées X,Y de l'emplacement de la pose ?



1. Ouvrez Google Maps sur votre ordinateur



2. Cliquez sur le lieu d'emplacement souhaité avec le bouton gauche de la souris

3. Récupérez les coordonnées X,Y inscrits dans la fiche qui s'affiche au bas de l'écran

Un complément d'information ?

Rendez-vous sur auvergnerhonealpes.fr - Rubrique Subventions et Visibilité

Ou par téléphone au 04 26 73 40 00 en précisant la thématique et votre département